

Elagage



L'élagage à proximité des fils téléphoniques est à la charge du propriétaire.

Il en est de même pour les fils électriques à condition d'en avertir impérativement ERDF afin que les instructions et conseils utiles pour réaliser ces travaux en toute sécurité lui soient donnés.

Si vous repérez une situation dangereuse, contactez immédiatement le service dépannage d'ERDF au 09 72 67 50 38.